

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal 22 novembre 2005

Convocation : 10 novembre 2005

Affichage : 10 novembre 2005

Préambule

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été avisé de la démission de 3 conseillers municipaux, par un courrier reçu en Mairie, le 6/10/05.

Il s'agit de :

Mademoiselle Christelle CELLIER

Messieurs Jean-Paul LANDREVIE et Henri NATAF.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'en raison de la proximité des élections municipales complémentaires, exceptionnellement, la parole ne sera pas donnée au public.

Présents : Monsieur : Alain ENAULT, Maire de Guernes

Messieurs : Daniel DUMONT et René LESIEUR, Premier et deuxième Adjoint

Mesdames : Jeannine DEBORT - Isabelle LESIEUR- Michèle MARTINEZ

Messieurs : Marcel ETOC – S.LABEDAN

Absent excusé :

Monsieur Pierre MALEVRE

Monsieur Daniel DUMONT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 en remerciant les participants de leur présence et, constatant que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Lecture du procès-verbal de la séance du 14/09/2005. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents à cette réunion.

ORDRE DU JOUR :

1 –INSTALLATION D'UN LIMITEUR DE PRESSION ACOUSTIQUE AU FOYER :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après étude des devis envoyés par deux entreprises, c'est l'entreprise LR COM dont le siège social est situé 3 rue Geslay 78111 Dammartin en Serve qui a été retenue. Il apparaît que le matériel proposé : limiteur de pression acoustique SNA 60 offre les meilleures garanties d'efficacité. Le montant total du devis n° DE186 est de 2 400,00 euros (deux mille quatre cents euros) HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise LR COM pour l'installation d'un limiteur de pression pour un montant HT de 2.400 € (deux mille quatre cents euros).

2 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN – SERVICE ECOLE :

Monsieur DUMONT fait remarquer que lors de la création de la nouvelle classe de maternelle, en septembre 2004, l'ATSEM qui était attachée à la classe de GS/CP a été affectée sur la classe de moyenne section. Cette question a été débattue en Conseil d'école, le 3 novembre, où il a été demandé qu'une ATSEM soit présente dans la classe de GS/CP pour assister l'enseignante dans les tâches matérielles. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification du contrat de travail d'un agent d'entretien qui fait actuellement 11 heures par semaine et qui ferait 15 heures. Ceci permettrait à cet agent d'être présent 2 fois deux heures par semaine dans la classe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour cette modification des horaires d'un agent d'entretien.

3 - CONTRAT D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT – GENERALE DES EAUX :

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de lancer la procédure d'appel à concurrence en vue de renouveler le contrat d'assainissement. Celui-ci qui lie la commune à la C.G.E. a déjà été prolongé d'une année.

Le conseil doit, dans un premier temps, se prononcer sur la délégation de service public pour l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à la reconduction de la délégation de service public pour l'assainissement de la commune.

Dans un deuxième temps, il s'agit de nommer la commission qui sera chargée de ce dossier et en particulier d'examiner les appels à la concurrence.

Le conseil municipal décide que la commission des travaux et celle des finances traiteront ces dossier.

Monsieur ETOC fait remarquer que le dossier assainissement n'avance pas très vite.

4 – TRANSFERTS DE COMPTES :

Pour permettre de régler les factures d'achat de divers panneaux de signalisation, il y a lieu de faire le transfert de compte suivant :

- du compte 61 523 au compte 2 188 opération 24 : 1 267,00 euros

Par ailleurs, à la demande de Madame le Percepteur, pour faire la régularisation des frais d'étude du commerce multiservices, il y lieu de faire le transfert de compte suivant :

- du compte 61 523 au 2 315 opération 27 : 364,66 euros

Ces transferts de comptes sont acceptés à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

Etude des sols en vue de l'implantation de la future station d'épuration.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la conclusion de la mise en concurrence, c'est l'entreprise FUGRO Géotechnique qui a été retenue pour réaliser l'étude géotechnique complémentaire à l'étude du schéma directeur d'assainissement.

Le montant de cette étude est de 14 653,00 euros HT.

Ce montant étant supérieur à l'estimation, il y a lieu de demander un complément de subvention à l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie) et au Conseil Général des Yvelines.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour que l'entreprise FUGRO Géotechnique soit retenue.

- Madame DEBORT demande quand seront payés, les terrains situés à l'entrée du village qui seront acquis par la commune pour réaliser l'opération « sécurité routière ».

Monsieur le Maire répond qu'il faut attendre que le géomètre fasse le bornage exact de ces terrains et que vraisemblablement, les acquisitions de ces terrains seront réglées à leurs propriétaires début janvier 2006.

L'ordre du jour du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire remercie les présents de leur participation aux débats et lève la séance à 21h20.

Le Maire
Alain ENAULT

Le secrétaire de séance
Daniel DUMONT